

DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNÉE 2022-2023

STUDIO
PEREIRE
Germaine Aïme

Veillez remplir le dossier et joindre toutes les pièces demandées.

PARTIE RELATIVE A L'ELEVE MINEUR

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse (numéro – rue)

Code postal Ville

PARTIE RELATIVE AUX PARENTS

Numéro de téléphone Mère Numéro de téléphone Père

Personne à contacter en cas d'urgence

Mail@.....

PHOTO

Pour des raisons de sécurité, le dossier d'inscription devra être remis au plus tard après la deuxième semaine de cours.

Studio Pereire
Association loi 1901
94 boulevard Pereire 75017 Paris
www.studiopereire.com
Contact: +33 7 63 15 09 91



DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNÉE 2022-2023



Veillez remplir le dossier et joindre toutes les pièces demandées.

COURS CHOISI(S)

Discipline 1

Jour Horaire Tarif

Discipline 2

Jour Horaire Tarif

Total (en Euros)

Frais d'inscription annuel (en Euros) 30 €

Montant total à régler (en Euros)

Règlement par chèque à l'ordre du Studio Pereire

Modalités de règlement:

- Un chèque (encaissement à l'inscription)
- 3 chèques (40% à l'inscription, 30% le 2 janvier 2023 et 30% le 2 avril 2023)
- 9 chèques (tous les 2 du mois)

Afin que votre inscription soit définitive, il est indispensable de nous retourner ce dossier, dûment complété accompagné du règlement correspondant pour l'année 2022-2023.

Documents à joindre
obligatoirement dès l'inscription:

- Certificat médical (moins de trois mois)
- Attestation d'assurance «responsabilité civile individuelle et accidents corporels»
- Un exemplaire signé du règlement intérieur
- Une photo de l'élève
- Votre règlement

Pour des raisons de sécurité, le dossier d'inscription devra être remis au plus tard après la deuxième semaine de cours.

Studio Pereire
Association loi 1901
94 boulevard Pereire 75017 Paris
www.studiopereire.com
Contact: +33 7 63 15 09 91



DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNÉE 2022-2023



Conditions générales

Les cours sont dispensés pour une durée définie. Ils n'auront pas lieu durant les vacances scolaires de la Zone C et jours fériés.

Durant les vacances scolaires des stages seront organisés en fonction des demandes (Toussaint; Noël; Février; Pâques; Juillet et Août).

Les tarifs et les forfaits sont ni cessibles, ni remboursables. Ainsi, toute année commencée est entièrement due.

Les élèves se doivent d'être assidu(e)s afin de ne pas gêner la progression du groupe.

Afin d'éviter tout abus, les absences répétées ne seront pas rattrapables, ni remboursables.

Les frais d'inscription de 30€ sont non remboursables.

Le règlement s'effectue au moment de l'inscription et est accompagné du dossier complet dûment signé.

Les cours sont payables d'avance, uniquement par chèque ou en espèces.

Pour les demandes de règlement en plusieurs fois, il vous sera demandé de fournir les chèques à encaisser à l'inscription.

Afin de ne pas perturber le bon déroulement des enseignements, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.

Notre établissement décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux, malgré sa vigilance. Les effets personnels sont sous la responsabilité exclusive du propriétaire.

Notre établissement n'ayant pas souscrit de responsabilité civile individuelle, il revient à chaque élève ou son représentant légal de couvrir cette garantie et de nous en fournir une copie.

Notre établissement se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit.

Afin de respecter les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement, les parents des élèves ne sont pas autorisés à entrer à l'intérieur du Studio.

Dans le cas d'une fermeture suite à l'aggravation de la situation sanitaire, le Studio s'engage à rattraper chaque cours lors de la réouverture durant les week-ends et/ou les vacances scolaires sous forme de stage de rattrapage.

Fait à

Signature avec la mention manuscrite

« bon pour accord »

Date

Studio Pereire

Association loi 1901

94 boulevard Pereire 75017 Paris

www.studiopereire.com

Contact: +33 7 63 15 09 91

Pour des raisons de sécurité, le dossier d'inscription devra être remis au plus tard après la deuxième semaine de cours.





Je soussigné(e), (Nom – Prénom)

Père / Mère de (Nom – Prénom)

Adresse (numéro – rue)

Code postal Ville

Déclare par la présente, :

- Autoriser mon enfant à pratiquer les activités de chant choisies,
- Reconnaître et accepter:
 - > que la prise en charge de mon enfant s’effectue à partir de son arrivé dans la salle de chant uniquement pour la durée de son cours,
 - > que mon enfant ne pourra participer à aucune activité sans que son dossier d’inscription complet n’ait été remis à la direction,
 - > que j’ai pris connaissance et signé le règlement intérieur du Studio Pereire

Fait à

Date

Studio Pereire
Association loi 1901
94 boulevard Pereire 75017 Paris
www.studiopereire.com
Contact: +33 7 63 15 09 91

Signature





Article 1 - Le règlement intérieur

Le présent règlement sera affiché de façon permanente à l'accueil du Studio Pereire et sera consultable par tous. Il est disponible sur demande par email et téléchargeable sur notre site internet (www.studiopereire.com)

Toute inscription au Studio Pereire sera nécessairement accompagnée de la signature du règlement intérieur.

Article 2 - Dispositions légales

“Studio Pereire” est le nom commercial appartenant à l'association Studio Pereire sous le numéro RNA W751260860.

Les professeurs de l'association sont à ce titre titulaires du Diplôme d'Etat ou titulaires d'une dispense les autorisant à enseigner. Ils sont aussi dotés d'une expérience professionnelle. Les tarifs des cours collectifs sont établis annuellement.

Article 3 - Inscription

Les cours sont dispensés par trimestre, le 1^{er} étant situé lors de la rentrée scolaire en septembre, hors vacances scolaires (zone C) et jours fériés. Le Studio Pereire se réserve le droit de fermer pendant cette période.

Durant les vacances scolaires, des stages seront organisés en fonction des demandes selon une tarification spécifique Toussaint; Noël, Février; Pâques; Juillet et Août).

-Pour diverses raisons, il n'est pas possible de prévoir un cours d'essai.

Afin de valider votre inscription au sein du Studio, la remise complète des documents et justificatifs suivants est nécessaire :

- le dossier d'inscription dûment rempli, daté et signé par l'élève majeur ou son représentant légal (si mineur). Si le dossier d'inscription n'est pas dûment rempli, la Direction se réserve le droit de le refuser.
- un exemplaire du règlement intérieur daté et signé par l'élève majeur ou son représentant légal.
- un certificat médical de moins de 3 mois, attestant de l'aptitude de l'élève aux pratiques pour lesquelles il s'inscrit.
- une attestation d'assurance annuelle “responsabilité civile et accidents corporels” prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'élève.
- le versement du règlement correspondant pour la saison choisie.
- une photo d'identité de l'élève.





Article 4 - Paiements

Les cours sont intégralement à la charge des familles et payables d'avance lors de l'inscription, le règlement peut se faire par chèques ou en espèces. Pour les demandes de règlement en plusieurs fois, il vous sera demandé de fournir tous les chèques à l'inscription.

À noter que l'encaissement de la cotisation annuelle vaut pour acceptation du règlement intérieur. Toute période (ou session / atelier) commencée est intégralement due.

Les inscriptions ne sont ni cessibles, ni remboursables, ni prorogables, ni fractionnables.

Article 5 - Consignes pendant les cours

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'être le plus silencieux possible, de ne pas courir et de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux. Il est formellement interdit de fumer, y compris à l'extérieur du bâtiment, de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi. Il est formellement demandé aux parents et aux enfants d'avoir une tenue correcte, de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte et à l'extérieur du bâtiment pour ne pas gêner les habitants de la copropriété.

La Direction se réserve le droit d'exclure un élève de sa participation aux cours si son comportement n'est pas adapté et gêne leur bon déroulement.

Les téléphones portables doivent être en mode silencieux pendant la durée de présence dans les locaux. La Direction ainsi que des professeurs ne sont responsables des enfants que durant la durée du cours enseigné. La ponctualité des parents et des élèves est attendue de tous afin de garantir le bon déroulement des cours.

L'accès à l'espace cuisine est exclusivement réservé aux professeurs. En cas de perte ou de vol, le Studio Pereire ne pourra être tenue responsable.

Les parents des élèves âgés de plus de 6 ans ne sont pas autorisés à entrer à l'intérieure des locaux.

Article 6 - Absences et présences

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. En cas d'absence, il est impossible de rattraper le cours sauf autorisation de la Direction. Afin d'éviter tout abus, les absences répétées ne sont ni rattrapables, ni remboursables.

L'inscription étant par période (ou précisée), tout trimestre commencé est intégralement dû.

Ainsi, l'abandon en cours d'année pour une quelconque cause (notamment maladie, accident, grossesse, licenciement économique, mutation, déménagement...) même en cas de force majeure, ne donne lieu à aucun remboursement, ni résiliation, ni prolongation.

Il appartient à l'élève ou son représentant légal de prévoir une assurance a cet effet.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister aux cours et prévenir la Direction et le professeur.

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents et les élèves seront prévenus par email ou par téléphone. Il appartient donc aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.

En cas de crise sanitaire, des cours pourront avoir lieu à distance.

Article 7 - Stages

Durant les vacances scolaires et certains week-ends, des stages ou ateliers de chant pourront être organisés selon la demande. Ils feront l'objet d'une tarification et d'une inscription spécifique.



Article 8 - Droit à l'image

Le Studio Pereire se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que se soit.

Article 9 - Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à

Signature avec la mention manuscrite
« bon pour accord »

Date

Studio Pereire
Association loi 1901
94 boulevard Pereire 75017 Paris
www.studiopereire.com
Contact: +33 7 63 15 09 91

